

Plan d'action 2007-2014 de la MRC de L'Érable

La Municipalité présente son plan d'action

Les élus municipaux adopteront à la réunion du Conseil municipal le 3 mars prochain, le Plan d'action du Pacte rural 2007-2014.

Un montant de 125 915,29 \$ est réservé à notre municipalité sur une période de sept ans. Nous devons présenter un plan qui respectera les orientations stratégiques gouvernementales, comme :

- promouvoir le renouvellement et l'intégration de la population;
- favoriser la mise en valeur des ressources humaines, culturelles et physiques du territoire;
- assurer la pérennité des communautés rurales;
- maintenir un équilibre entre la qualité de vie, le cadre de vie, l'environnement naturel et les activités économiques.

Le projet que les élus désirent vous soumettre est l'agrandissement du chalet des loisirs et la réalisation de la piste cyclable sur l'ancienne voie désaffectée du chemin de fer, qui longe la Route 265. Ces améliorations sont présentement évaluées à environ 140 000,\$. Une évaluation formelle sera faite prochainement, et ce, avant le début des travaux.

Présentement, de nouveaux emplois se développent dans notre municipalité, par la venue de nouvelles industries. De nouvelles jeunes familles s'implantent chez nous. Nous croyons que leur offrir des infrastructures adaptées à la revitalisation de notre milieu de vie serait un atout pour tous.

Le chalet des loisirs est présentement désuet et a besoin de rénovation et un agrandissement serait nécessaire afin de répondre mieux à toutes les activités qui s'y pratiquent.

Concernant la piste cyclable, celle-ci permettrait de longer la Route 265 de manière sécuritaire et de faire une boucle en passant par le Rang 15, la Route Seigneuriale et le Rang 16 Est.

Pour plus d'informations ou pour des commentaires, n'hésitez pas à communiquer au bureau municipal ou à vous présenter à la réunion du Conseil le 3 mars à 19 h 30, à la salle de l'École Centrale.

*Angèle Germain, g.m.a.
Directrice générale*

À lire également dans ce numéro...

Page 2	Trois organismes présentent conjointement leur assemblée générale annuelle
Page 3	Conseils du Service de sécurité incendie 5 ^e anniversaire de la Corporation Villeraïne
Page 4	Calendrier des événements à venir

Sécurité incendie

Réchauds à fondue et chandelles : la prudence s'impose

En cette période hivernale, le Service de sécurité incendie régional de l'Érable invite les citoyens à la prudence et à la vigilance lorsqu'ils utilisent des réchauds à fondue et des chandelles. Parce que les pompiers ont votre sécurité à coeur, ils rappellent quelques conseils pour prévenir les incendies.

Les réchauds à fondue : à manipuler avec soin!

- Manipulez toujours avec soin les réchauds à fondue, car les risques de brûlures et d'incendie sont très importants.
- Versez le combustible dans le brûleur seulement lorsque celui-ci est refroidi. Autrement, la chaleur du brûleur peut enflammer l'alcool dans le contenant.
- Ayez donc toujours sous la main un deuxième brûleur pour continuer le repas; c'est beaucoup plus prudent.

Les chandelles : les brûlez-vous par les deux bouts?

- Utilisez des chandeliers dont la base est stable et fabriquée avec des matériaux résistant au feu.
- Assurez-vous également que le chandelier est suffisamment large et profond pour recueillir la cire chaude qui coule.
- Placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet pouvant facilement prendre feu. Surveillez les jeunes enfants et les animaux domestiques.
- Ne laissez jamais brûler des chandelles sans surveillance. Éteignez-les toujours dès que vous quittez la pièce ou allez au lit. Prenez aussi l'habitude d'éteindre vos chandelles dès qu'elles sont à 5 cm (2 po) du chandelier.
- Si ce n'est déjà fait, installez des avertisseurs de fumée et de monoxyde de carbone. Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils peuvent vous sauver la vie.

Pour de plus amples renseignements sur les précautions à prendre au sujet des réchauds à fondue et des chandelles, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie en composant le 819 362-2333 poste 254 ou visitez le site www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Matériel d'éducation*.

5^e anniversaire de la Corporation Villeraïne St-Phillias

La Corporation Villeraïne St-Phillias célébrera son cinquième anniversaire d'existence en avril. Des activités seront bientôt organisées pour souligner cet anniversaire. De plus amples renseignements suivront dans le bulletin d'information en avril. À ce moment, il sera également possible de retrouver tous les détails sur le site Internet de l'organisme : www.municipalite-villeroy.ca/corpo.html .

Trois assemblées générales annuelles en une seule soirée !

La Corporation de développement économique de Villeroy, le Comité des Loisirs Festigrouille Inc. et le Festival de la Canneberge de Villeroy présenteront à tour de rôle leur assemblée générale annuelle **le mardi 18 mars 2008**. Les citoyens seront attendus à la **Salle municipale à 19h30**.

Venez donner vos idées et commentaires sur les activités et les initiatives proposées à Villeroy. Ainsi, vous encouragerez les membres des Conseils d'administration à continuer de travailler pour l'ensemble des résidents. Une invitation spéciale est lancée aux nouveaux arrivants de notre municipalité. Nous vous attendons en grand nombre. Vous trouverez ci-dessous les trois avis de convocation :

Ordre du jour de l'assemblée de la Corporation de développement économique de Villeroy

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation et constatation que l'avis a été dûment donné;
3. Rapport financier 2007;
4. Rapport d'activités 2007;
5. Divers;
6. Levée de l'assemblée

Johanne Gingras, Secrétaire-trésorière

Ordre du jour de l'assemblée des Loisirs Festigrouilles Inc.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation et constatation que l'avis a été dûment donné;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2007;
4. Adoption du rapport financier 2007-2008;
5. Élection des administrateurs (4 postes seront ouverts);
6. Divers;
7. Levée de l'assemblée

Angèle Germain, Secrétaire

Ordre du jour de l'assemblée du Festival de la Canneberge de Villeroy

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture de l'avis de convocation et constatation que l'avis a été dûment donné;
3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mars 2007;
4. Présentation et adoption du rapport financier 2007;
5. Présentation de la mise à jour du Plan triennal 2006-2008;
6. Élection des administrateurs (5 postes d'administrateurs seront ouverts);
7. Divers;
8. Levée de l'assemblée

Mélanie Laliberté, Secrétaire-trésorière

MARS 2008

Collecte des matières résiduelles

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

Voici un rappel du calendrier pour le mois de mars :

Lundi 3 mars : récupération seulement

Lundi 10 mars : déchets seulement

Lundi 17 mars : récupération seulement

Lundi 24 mars : déchets seulement

Lundi 31 mars : récupération seulement

Séance du conseil municipal (Lundi 3 mars 2008 à 19h30)

Les citoyens sont invités à assister à la prochaine séance du conseil municipal qui aura lieu le lundi 3 mars dès 19h30 à la salle de l'École Centrale.

Bingo Jambon (Vendredi 7 mars 2008 à 19h30)



Oyé oyé !!! À vos marqueurs, c'est le temps du traditionnel Bingo Jambon, organisé au profit de la Fabrique de Villeroy, **le vendredi 7 mars 2008 dès 19h30 à la Salle Firmin-Roy (église). L'entrée est de 10\$.** Et surtout n'oubliez pas vos marqueurs ! Bienvenue à tous !

Brunch (Dimanche 23 mars 2008 de 10h à midi)

Le Club de l'Âge d'Or de Villeroy invite toute la population à un brunch. L'activité aura lieu le dimanche 23 mars 2008 de 10h à midi à la Salle municipale. Le coût est de 6\$ pour les adultes et de 3\$ pour les 6 à 12 ans.

Trois assemblées générales en une seule soirée (Mardi 18 mars 2008 à 19h30)

La Corporation de développement économique, le Comité des Loisirs Festigrouille et le Festival de la Canneberge dresseront à tour de rôle le bilan de l'année 2007, le mardi 18 mars à compter de 19h30.

Spectacle de l'humoriste Mike Ward (Vendredi 21 mars à 20h)

L'humoriste Mike Ward présentera son spectacle le vendredi 21 mars dès 20h à la Salle Firmin-Roy (église). Les billets sont en vente au coût de 25\$. Pour information : 819-385-4400.

Groupe «Vie Active»

Vous voulez être en forme ? Alors venez vous joindre au groupe «Vie Active». Exercices tous les mardis de 9h30 à 10h30 à la Salle municipale. C'est gratuit ! Pour information : 819-385-4630.

*RAPPEL : Remettez vos textes avant le 15 de chaque mois par courriel à info@municipalite-villeroy.ca
Merci de votre collaboration ! (Sébastien Gingras, éditeur)*